

ANI - Complémentaire santé - Point de vue d'expert



Xavier Toulon, associé fondateur de Merypta conseil, cabinet spécialisé en assurance santé et prévoyance, consultant formateur auprès de l'École polytechnique d'assurances (EPA) et du Laboratoire Assurance Banque (LAB), auteur de « Complémentaires santé, il va falloir assurer ! » (Éditions Tribune santé, 2012)

Accès à la complémentaire ou accès aux soins ?

À propos de l'article 1 de la loi sur la flexibilité du travail, Marisol Touraine déclarait récemment que « *ce texte représente une brique dans la construction de l'édifice plus général que doit être l'accès généralisé de nos concitoyens à une complémentaire santé de qualité* ». Un modèle de ce qu'il conviendrait d'étendre, en somme. On conçoit facilement que le souci de la ministre de la Santé ne soit pas prioritairement l'accès à la complémentaire santé, mais celui de tous les Français aux soins. Le raisonnement, partagé par beaucoup, est donc que la détention d'une complémentaire santé serait une condition suffisante pour se soigner librement. Il faut regretter qu'en l'état, cette opinion ne résiste pas longtemps à l'analyse des faits.

Il y a en France une préoccupation – fondée – concernant le renoncement aux soins d'une partie de la population. Il concernerait plus de 15 % des Français selon l'Irdes (mais les données datent de 2009), voire 27 % selon des sources plus récentes (La Mutuelle générale-La Banque postale). Pourtant, la France se caractérise par une prise en charge collective des dépenses de santé très importante, laissant aux ménages un reste à charge de seulement 7 %, ce qui constitue le record du monde. Autre caractéristique : la part prise en charge par les complémentaires santé représente le double de ce qui est observé chez la plupart de nos voisins européens.

Un constat paradoxal

Curieusement, les renoncements aux soins concernent essentiellement l'optique, le dentaire et les dépassements d'honoraires, des postes de dépense pour lesquels les complémentaires sont pourtant en première ligne.

Les Comptes nationaux de la santé 2010 faisaient un constat intéressant. Concernant les Français les moins malades, l'intervention des complémentaires santé est très efficace, avec un remboursement à hauteur de 83 % du reste à charge. Tout cela pour des dépenses engagées dérisoires. Pour les Français les plus malades, en revanche, ces remboursements représentent seulement 57 % de sommes qui, cette fois, sont considérables. Bref, les complémentaires sont très efficaces, mais pour les gens en bonne santé.

Une solution qui aggrave le problème

À cet égard, il n'est pas inutile de rappeler une évidence : l'intérêt du métier de l'assurance porte principalement sur les sinistres les plus lourds, pas sur les petits soucis quotidiens que la grande majorité des ménages peut assumer seule. L'étrange modèle français de la complémentaire santé vise donc à porter prioritairement l'effort sur les dépenses faibles en écartant les plus importantes. Face à ces dernières, nombre de nos concitoyens, bien qu'équipés d'une complémentaire dans 93 % des cas, se retrouvent dans une situation délicate.

Il est regrettable que la nouvelle loi vienne renforcer ce modèle avec un niveau de garanties minimal pressenti qui néglige les dépenses les plus élevées : pas de prise en charge des dépassements d'honoraires, 100 € en optique, 25 % de dépassements en dentaire. Est-on bien certain, concernant ce dernier poste, que 18 € de remboursement pour une dépense réelle de 600 € constituent une solution très efficace ?

Terminons sur un pronostic et une suggestion. Le pronostic d'abord. Il est d'ordre social : si la généralisation de la complémentaire santé continue d'emprunter la même logique, elle ne réglera pas le problème de l'accès aux soins. La suggestion, ensuite. Elle est d'ordre marketing : dans tous les secteurs d'activité, quand les solutions répondent mal aux besoins, les offreurs se creusent la tête pour en trouver de meilleures... ■

L'étrange modèle français de la complémentaire santé porte l'effort sur les dépenses faibles en écartant les plus importantes.